



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin / Bât B - 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin / Bât B - 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 mai 2023

KPMG SA

Erik Boulois

Associé



Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	94 408	87 571	6 837	11 037
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	273 642	248 267	25 374	6 631	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	3 500		3 500	3 500	
Autres immobilisations financières	10 096		10 096	9 680	
TOTAL (I)	381 645	335 838	45 807	30 847	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	18 420	2 666	15 754	12 134
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	105 575	2 886	102 689	107 864
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	50 192		50 192	66 594	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 256 791		1 256 791	1 277 307	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	68 087		68 087	59 081
	TOTAL (II)	1 499 065	5 552	1 493 514	1 522 979
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 880 710	341 390	1 539 320	1 553 827	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			13 596	13 180	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	26 898	26 898
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	450 809	386 968	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 020	63 842	
Total des fonds propres (situation nette)	479 727	477 708	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	23 218		
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	23 218		
Total des fonds propres	502 946	477 708	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	182 973	403 539
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	182 973	403 539	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		4 060
Total des provisions		4 060	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335 005	216 602
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	96 263	77 659
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	86 913	102 698
Produits constatés d'avance	335 221	271 560	
Total des dettes	853 402	668 520	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 539 320	1 553 827	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 019,86	63 841,51	
(1) Dont à moins d'un an	853 402	668 520	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	79 110	77 713
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	5 751	3 652
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	443 073	494 005
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 020 989	1 010 492
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 023	11 727
Utilisations des fonds dédiés	256 123	245 094	
Autres produits	459 956	345 547	
	Total des produits d'exploitation	2 288 025	2 188 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	8 824	7 513
	Variation de stock	(4 775)	(5 216)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 479 070	1 146 153
	Aides financières	151 918	149 449
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 902	10 310
	Salaires et traitements	462 582	353 954
	Charges sociales	90 376	100 803
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 819	28 706
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	60 779	332 904
Autres charges	5 618	358	
	Total des charges d'exploitation	2 284 112	2 124 934
	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 913	63 295

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 913	63 295
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 262	549
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		175
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 262	724
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	56	124
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		56	124
RESULTAT FINANCIER		2 207	600
RESULTAT COURANT avant impôts		6 120	63 895
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	111	
	Sur opérations en capital	2 004	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		2 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 215	54
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		6 215
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 100)	(54)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 292 402	2 188 954
TOTAL DES CHARGES		2 290 383	2 125 112
EXCEDENT ou DEFICIT		2 020	63 842
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022



Le bilan arrêté le 31 décembre 2022 présente un total de 1 539 320.38 €.

Le compte de résultat sur la période dégage un **bénéfice de 2 019.86€**.

La période considérée pour l'établissement de ces comptes annuels s'étale du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes intermédiaires, qui ont été arrêtés par les dirigeants du Comité Directeur le 1^{er} avril 2023.

I – PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation (F.F.H.M.) est une Fédération délégataire qui fonde son action sur le développement de l'haltérophilie et musculation en France métropolitaine et sur l'ensemble des régions et collectivités d'outre-mer.

L'association a, entre autres, pour objet d'organiser, de contrôler et de mener toutes actions propres à développer la pratique : de l'haltérophilie et de la musculation et de contribuer, par ces activités au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture. La F.F.H.M. a également pour objet de mettre en place la réglementation de l'activité sportive, d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres/entraîneurs et de définir les règles (sécurité, contrôle, surveillance médicale...) d'organisation des compétitions.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité Directeur composé de 25 membres et d'un Bureau Exécutif. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés (commission d'arbitrage, commission médicale...)

Les ressources de la Fédération proviennent notamment des affiliations et adhésions des membres à la Fédération, des subventions étatiques, de droits d'inscription aux compétitions, de partenariats, de formation ou encore de services rendus aux membres de l'association.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n° 2014-12 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels et droits incorporels informatiques. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 6 ans.

2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie :

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
Matériel sport et animation	L	3 à 7 ans
Installations et aménagements	L	5 à 10 ans
Matériels de transport	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans

3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- d'avances sur convention pour un montant de 3 500 €
- de dépôts en cautionnement pour 10 096 €

4) Fonds propres

Ils sont notamment constitués des fonds propres et du report à nouveau.

	Affectation du résultat				A la clôture
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	
Fonds propres sans droit de reprise	26 898,21 €				26 898,21 €
Report à nouveau	386 967,81 €	63 841,51 €			450 809,32 €
Excédent N-1	63 841,51 €	-63 841,51 €			0,00 €
Sous-total	477 707,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	477 707,53 €
Excédent N					2 019,86 €
Subvention d'investissement	0,00 €		25 222,12 €	2 003,86 €	23 218,26 €
Total fonds propres					502 945,65 €

5) Subventions et fonds dédiés

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif.

Fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Convention d'Objectif 2019	2 399 €	- €	- €	- €	- €	2 399 €	2 399 €
Convention d'Objectif 2020	68 236 €	- €	59 475 €	- €	- €	8 761 €	- €
Convention d'Objectif 2021	332 904 €	- €	196 648 €	- €	25 222 €	111 034 €	- €
Convention DRAJES IDF 2022	- €	10 400 €	0 €	- €	- €	10 400 €	- €
Convention d'Objectif 2022	- €	50 379 €	0 €	- €	- €	50 379 €	- €
Total	403 539 €	60 779 €	256 123 €	0 €	25 222 €	182 973 €	2 399 €

Le projet « Séminaire Esprit Perf 2024-2028 » lié à la Convention d'Objectifs 2019 est toujours en cours en fin d'exercice, aucune consommation n'ayant été engagée en 2022 et demeure en fonds dédiés à hauteur de 2 399 €.

Des fonds provenant de l'Agence Nationale du Sport, attribués au titre des années 2020, 2021 et 2022, n'ont pas été consommés au 31/12/2022 et font donc l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés, pour des projets et une consommation effective sur 2023.

En 2022, une quote-part de la subvention ANS a été comptabilisé en subvention d'investissement pour un montant de 25 222,12 € ; celle-ci correspond au financement de matériels ayant une nature d'immobilisation pour la Fédération, financé à 100% par la subvention de l'ANS.

Les amortissements comptabilisés en 2022 sur ces immobilisations, d'un montant de 2 003,86 €, sont compensés par des produits exceptionnels équivalents, au poste « Quote-part subvention virée au résultat ».

Subventions d'investissement	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Montant nominal	0 €	25 222 €	0 €	25 222 €
Quotes-parts virées au résultat	0 €	2 004 €	0 €	2 004 €
Montant net en fonds propres	0 €	23 218 €	0 €	23 218 €

6) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût historique.

7) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Mise au rebut	Valeur au 31/12/2021
Logiciels	63 897 €			63 897 €
Autres incorporelles	30 510 €			30 510 €
Total immo. incorporelles	94 408 €	0 €	0 €	94 408 €
Matériel sport et animation	55 631 €	25 222 €		80 853 €
Installations et agencements	19 276 €			19 276 €
Matériel de transport	83 360 €			83 360 €
Matériel de bureau	957 €			957 €
Matériel informatique	76 330 €			76 330 €
Mobilier	12 865 €			12 865 €
Total immo. corporelles	248 419 €	25 222 €	0 €	273 641 €
Total immo. Corporelles en-cours	0 €			0 €
Total immo. financières	13 180 €	416 €		13 596 €
Total	356 006 €	25 638 €	0 €	381 645 €

Les acquisitions d'immobilisations réalisées sur l'année 2022 portent sur les matériels sportifs et médicaux financés par la subvention d'investissement de l'ANS.

2) Etat des amortissements

Amortissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2021
Logiciels	63 897 €			63 897 €
Autres incorporelles	19 474 €	4 200 €		23 674 €
Total immo. incorporelles	83 371 €	4 200 €	0 €	87 571 €
Matériel sport et animation	54 135 €	2 575 €		56 710 €
Installations et agencements	19 276 €			19 276 €
Matériel de transport	80 992 €	2 368 €		83 360 €
Matériel de bureau	957 €			957 €
Matériel informatique	73 851 €	1 398 €		75 250 €
Mobilier	12 577 €	137 €		12 714 €
Total immo. corporelles	241 789 €	6 479 €	0 €	248 267 €
Total	325 159 €	10 679 €	0 €	335 838 €

3) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		< 1 an	> 1 an
Fournisseurs - Acpte sur commandes	15 130 €	15 130 €	
Clients	102 689 €	100 403 €	2 286 €
Autres créances	35 062 €	35 062 €	
Charges constatées d'avance	68 087 €	68 087 €	
Total	220 968 €	218 682 €	2 286 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		< 1 an	> 1 an
Clients - Acpte sur commandes	25 430 €	25 430 €	
Dettes fournisseurs	335 005 €	335 005 €	
Dettes sociales	96 263 €	96 263 €	
Autres dettes	61 484 €	61 484 €	
Produits constatés d'avance	335 221 €	335 221 €	
Total	853 402 €	853 402 €	0 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursées en cours d'exercice			

4) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs - Factures non parvenues	142 949 €
Personnel - salaires et primes à payer	25 293 €
Personnel - congés à payer	6 333 €
Personnel - charges sur salaires et primes à payer	13 024 €
Personnel - charges sur congés à payer	2 523 €
Organismes sociaux - charges à payer	7 811 €
Personnel - charges fiscales à payer	12 208 €
Autres charges à payer	61 483 €
Total	271 625 €

5) Provisions pour risques et charges

Provision pour risques et charges	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Provision pour risques	4 060 €	0 €	4 060 €	0 €
Total	4 060 €	0 €	4 060 €	0 €



La régularisation des aides à l'emploi ayant eu lieu en 2022, la provision pour risques n'a plus lieu d'être au 31/12/2022 ; elle a donc été reprise tandis que la charge a été comptabilisée en charges exceptionnelles sur l'exercice 2022.

6) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Clients factures à établir	11 121 €
Charges sociales - Produits à recevoir	7 333 €
Autres produits à recevoir	27 688 €
Total	46 143 €

7) Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges constatées d'avance	Montant
Affiliations - Frais BF - Licences	27 896 €
Locations - Abonnements	17 774 €
Charges de personnel	1 162 €
Diverses	21 256 €
Total	68 087 €

Produits constatés d'avance	Montant
Licences 2022/2023	261 919 €
Affiliations 2022/2023	48 907 €
Engagement Championnat Clubs	4 500 €
Participations Pôles	6 192 €
Formations	5 351 €
Subvention - Aide à l'emploi	8 351 €
Total	335 220 €

IV – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	3 913 €
Résultat financier	2 207 €
Résultat exceptionnel	-4 100 €
Total	2 020 €

2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant brut
Subventions	1 020 989 €
Formation Continue	283 710 €
Licences	457 320 €
Report fonds dédiés	256 123 €
Affiliations	79 110 €
Participations stages	83 116 €
Partenariats	34 485 €
Autres produits	14 310 €
Reprise provision et transferts de charges	23 023 €
Autres participations	7 512 €
Inscriptions compétitions	22 575 €
Ventes de marchandises	5 751 €
Total	2 288 025 €

V – AUTRES INFORMATIONS

1) Evènements significatifs de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire de la COVID-19 a un impact significatif sur son activité depuis le 1^{er} janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêt des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Sur l'exercice 2022, la Fédération a bénéficié d'une subvention de l'ANS pour un montant de 57 000 €, au titre du « Fonds de compensation 2022 » visant à compenser une partie des pertes financières, notamment liées aux pertes de licences constatées depuis 2019.

2) Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2022

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	7	
Directeur Technique National (DTN)		1
Entraîneurs Nationaux (EN)		5
Conseillers Techniques Nationaux (CTN)		11
Conseillers Techniques Régionaux (CTR)		5
Total	8	22

3) Engagements financiers

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Total	< 1 an	> 1 an
Effets escomptés non échus			
Avals et cautions			
Crédit bail immobilier			
Crédit bail mobilier	3 934 €	2 497 €	1 437 €
Engagement de retraite	7 725 €		7 725 €
Total	11 659 €	2 497 €	9 162 €

La méthode de valorisation des engagements de retraite consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,5 %
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 1 %
- ✓ Taux de charges sociales patronales : 46.8 % NC et 65.79 % C
- ✓ Hypothèse de turn-over moyen
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2018-2020

Contributions bénévoles

La valorisation du bénévolat a commencé à être mis en place en 2021 au sein de la FFHM, la valorisation retenue pour l'ensemble des membres du bureau est de 38€/h soit l'équivalent d'environ 3.5 SMIC. Taux auquel sont ajoutées les charges sociales pour déterminer un taux de valorisation de 56€/h.

La FFHM a estimé 393h de réunion des instances dirigeantes en 2022, soit une valorisation du bénévolat à 21 994 €.

Contributions en nature

Selon une convention signée avec les Ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Education Nationale et de la Jeunesse, les moyens alloués, au titre des moyens en personnel mis à disposition, s'élèvent à 1 783 782 €

4) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 14 209,16 €.

5) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à 0 €.

6) Organisme de Formation

La Fédération Française d'Haltérophilie Musculation est également organisme de formation agréé, et à ce titre réalise des prestations de formations professionnelle continue.

Son activité de formation est composée de deux types de prestations à destination de ses pratiquants licenciés, des dirigeants et bénévoles, ou encore toute personne souhaitant acquérir les brevets fédéraux :

- Les prestations de formations fédérales,
- Les prestations de formation professionnelle continue, en direct et en sous-traitance pour d'autres organismes de formation professionnelle continue.

DETAILS DES RESSOURCES LIEES A LA FORMATION

Origine des fonds	Montant 2022	%	Montant 2021	%
1-Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	- €		- €	
Etat, Collectivités locales, Etablissements publics	- €		- €	
Entreprises, FONGECIF, OMA, FAF	- €		- €	
Particuliers	- €		- €	
Sous-total 1	- €	0%	- €	0%
2-Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instance Européennes	- €		- €	
Etat	- €		- €	
Régions	- €		- €	
Autres collectivités territoriales	- €		- €	
Sous-total 2	- €	0%	- €	0%
3-Autres				
Autres organismes de formation	- €		- €	
Autres ressources	285 083,00 €	100%	375 207,00 €	100%
Sous-total 3	285 083,00 €	100%	375 207,00 €	100%
TOTAL DES RESSOURCES	285 083,00 €		375 207,00 €	

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalité des actions	Montant 2022	%	Montant 2021	%
Diplômantes				
Perfectionnement professionnel et qualifiant	178 437,00 €	100%	185 813,00 €	100%
Insertion sociale				
TOTAL	178 437,00 €		185 813,00 €	

DETAILS DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

Conventions de ressources publiques affectées	Montant 2022
TOTAL	- €

LISTE DES CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE

Conventions de sous-traitance	Montant 2022
TRANSFAIRE	70 577,58 €
TOTAL	70 577,58 €

